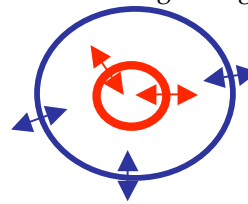


Stratégies et concertations : quels modèles décisionnels ? Réflexions autour de cas de gestion d'espaces naturels protégés

Christophe Bouni (AScA), Agathe Dufour (AScA), Charlotte Michel (Usages et Territoires)

A l'origine de ce projet, on retiendra la question suivante : comment les processus de décision des gestionnaires d'aires protégées sont-ils influencés par la mise en œuvre de démarche de concertation ? Ce travail réalisé avec des gestionnaires des parcs nationaux et du conservatoire du littoral a consisté à porter un regard évaluatif sur la concertation d'un point de vue situé, celui du gestionnaire d'espaces protégés, cherchant à expliquer et illustrer les apports et limites de la concertation comme outil de l'action publique d'un tel gestionnaire. La démarche s'est ainsi intéressée à la concertation en tant qu'élément à intégrer au sein de la stratégie du gestionnaire qui vise à :

- protéger ou développer son **cœur de projet**
- stabiliser ou accroître sa **sphère d'influence**



Le travail réalisé présente une analyse de ces cas de concertation au regard de 4 registres stratégiques :

- les **modes de décision avec concertation** dans la perspective de décrire à quel point ils impliquent d'intégrer plus fortement le système de gestion du site protégé aux dynamiques et aux problématiques territoriales ;
- l'évaluation de la **requalification du projet environnemental**, la concertation conduisant potentiellement à des reconfigurations des rapports entre acteurs, des recompositions du collectif ;
- la **gestion de l'information** induite par ces procédures et leur rôle dans la conduite du projet ;
- les **valeurs juridique et/ou politique**, la concertation pouvant produire directement ou indirectement de nouvelles relations juridiques entre les protagonistes, à la fois en termes de clarification des compétences et répartition des responsabilités, et en termes d'engagements des uns et des autres.

Observant alors les diverses situations issues du terrain, 4 stratégies types mobilisant la concertation, sont proposées :

- La **Défense** du projet environnemental initial qui consiste à séparer fortement la concertation de la décision et à centrer les discussions sur l'objet de la protection écologique *stricto sensu*.
- La **Persuasion** qui vise à faire accepter l'extension du projet environnemental par un travail de conviction auprès des acteurs du territoire à l'occasion d'une concertation qui doit emporter leur adhésion.
- La **Négociation** qui vise à obtenir un redéploiement du projet environnemental au prix de négociations bi-latérales réalisées de manière transparente mais en parallèle de la concertation qui joue alors un rôle crucial pour cadrer ces exercices de négociations.
- La **Co-construction** qui se propose d'accroître la sphère d'influence du gestionnaire au prix de compromis collectifs et patrimoniaux qui ont l'ambition de conquérir une plus vaste sphère d'influence pour le gestionnaire de l'aire protégée.

Les hypothèses initiales d'une fonction stratégique de la concertation ont été largement validées par l'étude des cinq cas. Nous avons également pu montrer symétriquement le besoin de préparation stratégique avant de lancer une concertation. Les 4 stratégies types de concertation constituent des postures de référence qui permettent de penser des trajectoires de stratégies de concertation. Il conviendrait d'en tester la pertinence plus largement et de compléter au besoin ces postures de référence.